



**COMMUNIQUÉ**  
**N° 2019-01/35/URBA/RM**

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population que dans le cadre de la consultation du public, sur la directive cadre sur l'eau et la directive inondation en application du code de l'environnement, et à l'initiative de la DEAL, **des questionnaires sont mis à leur disposition au service urbanisme**, Hôtel de Ville – Avenue Jean-Marie MICHOTTE aux heures d'ouverture des bureaux à **compter de ce jour jusqu'au 02 mai 2019**.

Les questionnaires une fois remplis sont à remettre au service urbanisme dans la boîte mis à disposition pour leur collecte.

Il porte à leur attention que la consultation est également ouverte par voie électronique sur le lien suivant :

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-la-gestion-de-l-eau-et-a2637.html>

Fait à Rémire-Montjoly,  
Le 29 janvier 2019



Le Maire,

  
Jean GANTY